

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.01.2018

Numéro de version 1

Révision: 02.01.2018

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### - 1.1 Identificateur de produit

- **Désignation commerciale** : Mer Marine Pro Multiglas

- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **Emploi de la substance / de la préparation** Dégraissant

#### - 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### - Producteur/fournisseur :

Festec Trade B.V.

Kroonstraat 24

4879 AV Etten-Leur

Nederland

Tel.: +31 (0)76 30 30 500

Fax: +31 (0)76 30 30 510

www.festec.nl

E-mail: info@festec.nl

- **Service chargé des renseignements** : Département sécurité du produit

#### - 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Site de conseils en cas d'intoxication.

Beratungsstelle bei Vergiftungen, Mainz

Tel. 00 49 / 61 31 / 19 240

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### - 2.1 Classification de la substance ou du mélange

- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

#### - 2.2 Éléments d'étiquetage

- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant

- **Pictogrammes de danger** néant

- **Mention d'avertissement** néant

- **Mentions de danger** néant

#### - Indications complémentaires:

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

#### - 2.3 Autres dangers

- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- **PBT**: Non applicable.

- **vPvB**: Non applicable.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### - 3.2 Mélanges

##### - Description :

Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux (en solution aqueuse).

##### - Composants contribuant aux dangers:

CAS: 64-17-5 EINECS: 200-578-6 Reg.nr.: 01-2119457610-43	éthanol	☠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Eye Irrit. 2, H319	2,5-10%
--	---------	--	---------

(suite page 2)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.01.2018

Numéro de version 1

Révision: 02.01.2018

---

**Désignation commerciale : Mer Marine Pro Multiglas**


---

(suite de la page 1)

---

- **Indications complémentaires** : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

---

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### - 4.1 Description des premiers secours

- **Indications générales** : Retirer immédiatement les vêtements souillés.
  - **après inhalation** : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
  - **après contact avec la peau** :  
Généralement, le produit n'est pas irritant pour la peau. Laver avec de l'eau et du savon.
  - **après contact avec les yeux** :  
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.  
Si les troubles persistent, consulter un médecin.
  - **après ingestion** :  
Rincer la bouche et boire ensuite abondamment  
Recourir à un traitement médical
  - **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.
  - **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
  - **Moyens d'extinction**: CO2, sable, poudre d'extinction. ne pas utiliser d'eau.
  - **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité** : Jet d'eau à grand débit.
  - **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**  
Thermal decomposition can lead to release of irritating gases and vapours
  - **5.3 Conseils aux pompiers**
  - **Équipement spécial de sécurité** :  
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant  
Voir point 8.
  - **Autres indications** Refroidir les emballages exposés à la chaleur avec de l'eau.
- 

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**  
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
  - **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**:  
Diluer avec beaucoup d'eau.  
En cas de dispersion accidentelle, avertir les autorités compétentes.
  - **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**:  
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).  
Éliminer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
  - **6.4 Référence à d'autres rubriques** Aucune substance dangereuse n'est dégagée.
- 

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**  
Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.

(suite page 3)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.01.2018

Numéro de version 1

Révision: 02.01.2018

---

**Désignation commerciale : Mer Marine Pro Multiglas**


---

(suite de la page 2)

- **Préventions des incendies et des explosions:**  
*Prendre garde aux précautions d'usage en cas d'incendie*
  - **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
  - **Stockage :** Stocker au frais et au sec dans des emballages bien fermés.
  - **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Aucune exigence particulière.
  - **Indications concernant le stockage commun :** non nécessaire
  - **Autres indications sur les conditions de stockage :** néant
  - **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**  
*Sans autre indication, voir point 7.*

#### - 8.1 Paramètres de contrôle

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

<b>CAS: 64-17-5 éthanol (2,5-10%)</b>
---------------------------------------

<b>VME</b>	Valeur momentanée: 9500 mg/m <sup>3</sup> , 5000 ppm
	Valeur à long terme: 1900 mg/m <sup>3</sup> , 1000 ppm

- **Indications complémentaires :**  
*Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.*
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Equipement de protection individuel :**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**  
*Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.  
Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.  
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.  
Eviter tout contact avec les yeux*
- **Protection respiratoire :** non nécessaire.
- **Protection des mains :**  
*Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.  
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.*
- **Matériau des gants**  
*Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.*
- **Temps de pénétration du matériau des gants**  
*Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.*
- **Protection des yeux :** Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.
- **Protection du corps :**  
*Vêtement de protection standard. Chaussures ou bottes de sécurité résistant aux produits chimiques. S'il risque de se produire un contact avec la peau, porter un vêtement de protection imperméable à ce produit.*

---

 F  
(suite page 4)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.01.2018

Numéro de version 1

Révision: 02.01.2018

Désignation commerciale : Mer Marine Pro Multiglas

(suite de la page 3)

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### - 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

##### - Indications générales.

##### - Aspect:

Forme : liquide

Couleur : bleu

- Odeur : caractéristique

- Seuil olfactif: Non déterminé.

- valeur du pH: non applicable

##### - Modification d'état

Point de fusion : non déterminé

Point d'ébullition : 100 °C

- Point d'éclair : non applicable

- Inflammabilité (solide, gazeux) : Non applicable.

##### - Température d'inflammation :

Température de décomposition : Non déterminé.

- Auto-inflammabilité : Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

- Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

##### - Limites d'explosivité :

inférieure : Non déterminé.

supérieure : Non déterminé.

- Pression de vapeur à 20 °C: 57 hPa

- Densité à 20 °C: ca. 0,98 g/cm<sup>3</sup>

- Densité relative. Non déterminé.

- Densité de vapeur. Non déterminé.

- Vitesse d'évaporation. Non déterminé.

##### - Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau : entièrement miscible

- Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Non déterminé.

##### - Viscosité :

dynamique : Non déterminé.

cinématique : Non déterminé.

- 9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 10.2 Stabilité chimique

- Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue

- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 10.5 Matières incompatibles: agents d'oxydation

(suite page 5)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.01.2018

Numéro de version 1

Révision: 02.01.2018

---

**Désignation commerciale : Mer Marine Pro Multiglas**


---

(suite de la page 4)

**- 10.6 Produits de décomposition dangereux:**

*En cas de décomposition thermique, différentes substances peuvent se former, dont la composition exacte dépend des conditions de décomposition.*

---

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

**- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

- **Toxicité aiguë** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
  - **Effet primaire d'irritation** :
  - **de la peau** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
  - **des yeux** : At prolonged contact with product a slight irritation might be possible.
  - **Sensibilisation** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
  - **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
  - **Mutagénicité sur les cellules germinales**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
  - **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
  - **Toxicité pour la reproduction**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
  - **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
  - **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
  - **Danger par aspiration**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- 

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
  - **Toxicité aquatique** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
  - **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
  - **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
  - **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
  - **Autres indications écologiques** :
  - **Indications générales** : Catégorie de pollution des eaux 1 (Classification propre) : peu polluant
  - **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
  - **PBT**: Non applicable.
  - **vPvB**: Non applicable.
  - **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

**- 13.1 Méthodes de traitement des déchets**

*L'indication suivante se réfère au produit fourni et non aux produits transformés. En cas de mélange avec d'autres produits, d'autres voies d'élimination peuvent s'avérer nécessaires; en cas de doute, consulter les fournisseurs des produits en question ou les services administratifs locaux.*

**- Recommandation :**

*Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.*

*A remettre si possible au recyclage, sinon faire procéder à l'incinération ou à la mise en décharge dans une installation autorisée.*

**- Code déchet :**

*La classification des numéros du code des déchets selon le Catalog Européen des Déchets est spécifique pour la branche et les procédés en question et soumise à l'observation des exigences et prescriptions*

(suite page 6)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.01.2018

Numéro de version 1

Révision: 02.01.2018

### Désignation commerciale : Mer Marine Pro Multiglas

(suite de la page 5)

nationales et locales.

On peut trouver le valable code déchet dans le Catalog Européen des Déchets.

- **Emballages non nettoyés** : Elimination conformément aux prescriptions légales- **Recommandation** :

Vider entièrement le récipient et le remettre une fois nettoyé à un centre de reconditionnement ou de retraitement. Elimination des récipients uniquement en concertation avec les administrations locales.

**Emballages consignés** : A restituer au fournisseur immédiatement, bien fermé et sans nettoyage, après vidage optimal. Il faut veiller à ce que des polluants ne pénètrent pas dans l'emballage !

Autres récipients : à vider entièrement et à remettre une fois nettoyés à un centre de reconditionnement ou de retraitement.

Attention : les résidus se trouvant dans les récipients peuvent constituer un risque d'explosion. Ne pas découper, percer ou souder des récipients non nettoyés.

- **Produit de nettoyage recommandé** : Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU - ADR, IMDG, IATA	néant
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU - ADR, IMDG, IATA	néant
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport - ADR, IMDG, IATA - Classe	néant
- 14.4 Groupe d'emballage - ADR, IMDG, IATA	néant
- 14.5 Dangers pour l'environnement: - Polluant marin :	Non applicable. Non
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
- Indications complémentaires de transport :	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus
- "Règlement type" de l'ONU:	néant

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Directive 2012/18/UE

- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

(suite page 7)

F

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.01.2018

Numéro de version 1

Révision: 02.01.2018

---

**Désignation commerciale : Mer Marine Pro Multiglas**


---

(suite de la page 6)

- **Prescriptions nationales :**
- **Directives techniques air :**

Classe	Part en %
NK	2,5-10

- **Classe de pollution des eaux :**  
Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant
  - **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.
- 

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

#### - Phrases importantes

Texte intégral des dangers désignés sous forme abrégée au point 3 (phrases H et R). Ces phrases se réfèrent uniquement aux composants. L'identification du produit est indiquée au point 2.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

- **Service établissant la fiche technique :** Voir point 1: Service chargé des renseignements.

#### - Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

LEV: Local Exhaust Ventilation

RPE: Respiratory Protective Equipment

RCR: Risk Characterisation Ratio (RCR= PEC/PNEC und RCR= Expositionsgrad/DNEL)

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

CLP: Classification, Labelling and Packaging (Regulation (EC) No. 1272/2008)

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2